

24116

Mount Silene

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut du site d'extraction:
 O: Ouvert sous conditions, C: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

Substance extraite:
 A: Argent, C: Cuivre, O: Orpèbre, U: Autre
 B: Sable de silice, I: Indommé, P: Pierre concassée, X: Calcaire
 C: Carbone, T: Terre grasse, R: Résidu minier inertes
 E: Pierre dimensionnelle, M: Moraine, S: Sable, B: Sable
 G: Métaux de silice, N: Terre noire, T: Toute

Statut du site d'extraction:
 O: Ouvert sous conditions, C: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche définit la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jacobinage, à la désignation sur carte ou par effet d'une autre loi
- Périmètre urbain
- Territoire soustrait au jacobinage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire où le droit de jacobiner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations énoncées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Pitagore

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Besiamite, Essipk, Mashveulash, Nutshekuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 31°18' avec une variation annuelle déclinatoire de 11,0"

Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée UTM, Zone 20

0 1 2 3 4
 Kilomètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

